

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3124

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 36

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« au salarié »

les mots :

« à la personne qui assure la garde de l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.